Bilan du Plan National de Gestion des Déchets 2010

Stephanie Goergen

Administration de l'environnement

Aménagement du territoire
Environnement
Transports
Travaux publics
Pour un développement durable

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de l'environnement

Contenu

- Le cadre général
- Bilan du Plan National de Gestion des Déchets 2010
- En route vers la révision

Loi-cadre

- Loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets
  - Objectifs de la loi
    - La prévention et la réduction des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets sur la santé humaine et l’environnement
    - La réduction des incidences globales de l'utilisation des ressources et une amélioration de l'efficacité de cette utilisation
    - Converger vers une « société du recyclage »

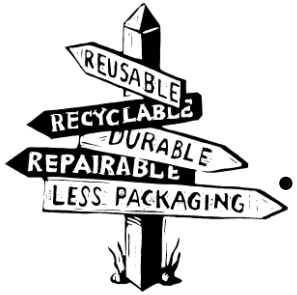

Pour
un développement
durable

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

Quelques éléments clés de la loi

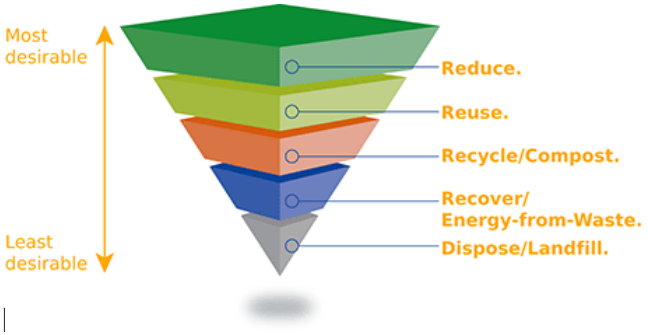

- Hiérarchie des déchets avec cinq niveaux
- Information en matière de gestion des déchets
- Prévention des déchets
- Régime de la responsabilité élargie des producteurs
- Soumission des déchets à une opération de valorisatio
- Taux de préparation au remploi et de recyclage minima à atteindre d'ici 2020
  - 50% déchets ménagers et assimilés
  - 70% déchets de construction et de démolition
- Application du principe du pollueur-payeur
- Principes d'autosuffisance et de proximité
- Dispositions spécifiques pour certains déchets
  - déchets dangereux, huiles usagées, biodéchets, déchets inertes, de construction et de démolition, déchets provenant d'établissements ou d'entreprises, résidus d'épuration, carcasses de voitures
- Plan de gestion des déchets et programmes de prévention
- Inspections périodiques d'établissements de gestion des déchets
- Interdiction de l'abandon, du rejet ou de la gestion incontrôlée des déchets

Plan National de Gestion des Déchets Art.36

- Permet d'établir une analyse de la situation en matière de gestion des déchets
- Détermine les mesures à prendre pour assurer le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement
- Constitue un cadre de référence en matière de prévention et de gestion des déchets
- Détermine les grandes orientations et les aspects organisationnels de la gestion des déchets
- Programme de prévention = partie intégrante du PNGD

Flux de déchets spécifiques

- Déchets ménagers et déchets assimilés
- Déchets encombrants
- Biodéchets
- Déchets inertes, de construction et de démolition
- Déchets problématiques
- Déchets d’emballages
- Déchets des équipements électriques et électroniques
- Piles et accumulateurs
- Véhicules hors d’usage
- Déchets de bois
- Huiles usagées
- Déchets du secteur de la santé
- Boues d’épuration
- Déchets d’entretien des routes
- Pneus usagés
- Déchets de PCB

Déchets ménagers et Déchets assimilés

- Evolution des quantités de déchets ménagers et déchets assimilés (2009-2013)

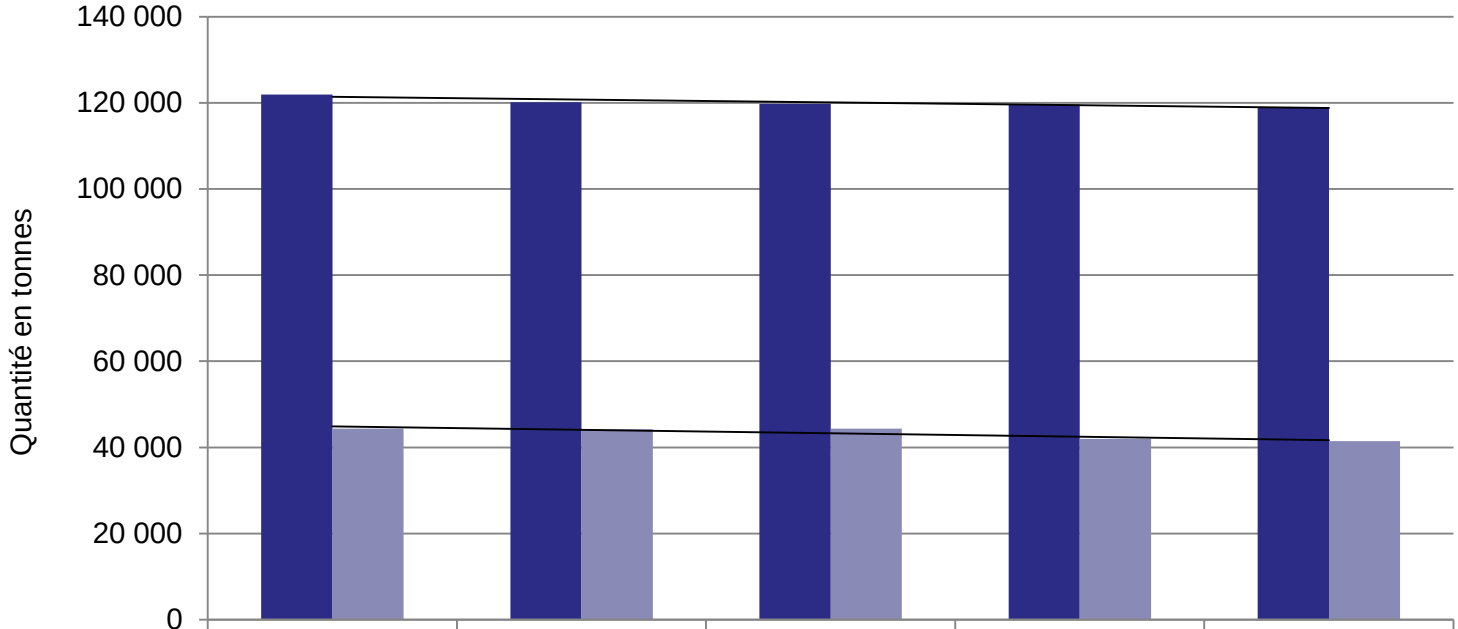

	2009	2010	2011	2012	2013
Déchets ménagers	121 914	120 180	119 801	119 644	118 971
Déchets assimilés	44 347	44 241	44 334	41 984	41 436

Déchets ménagers et Déchets assimilés

- Production totale de déchets municipaux collectés et gérés par les communes (2009-2013)

	2009	2010	2011	2012	2013
kg/hab.*an	685	685	673	659	624

- Période 2009-2013

Réduction -9%

Population +8,8%

Frontaliers +8,8%

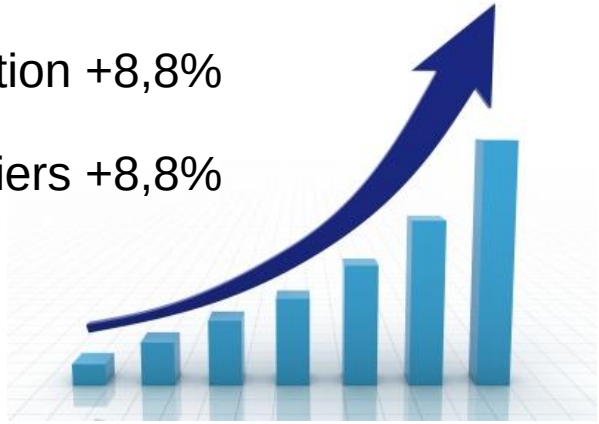

Pour un développement durable

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration de l'environnement

Déchets ménagers et Déchets assimilés

- Objectif 2020
  - Atteindre un taux de recyclage d'au moins 50% en poids global de déchets tels que papier, métal, plastique et verre contenus dans les déchets ménagers et assimilés

	2010	2011	2012	2013
Taux de recyclage	50,6%	49,8%	50,3%	49,96%

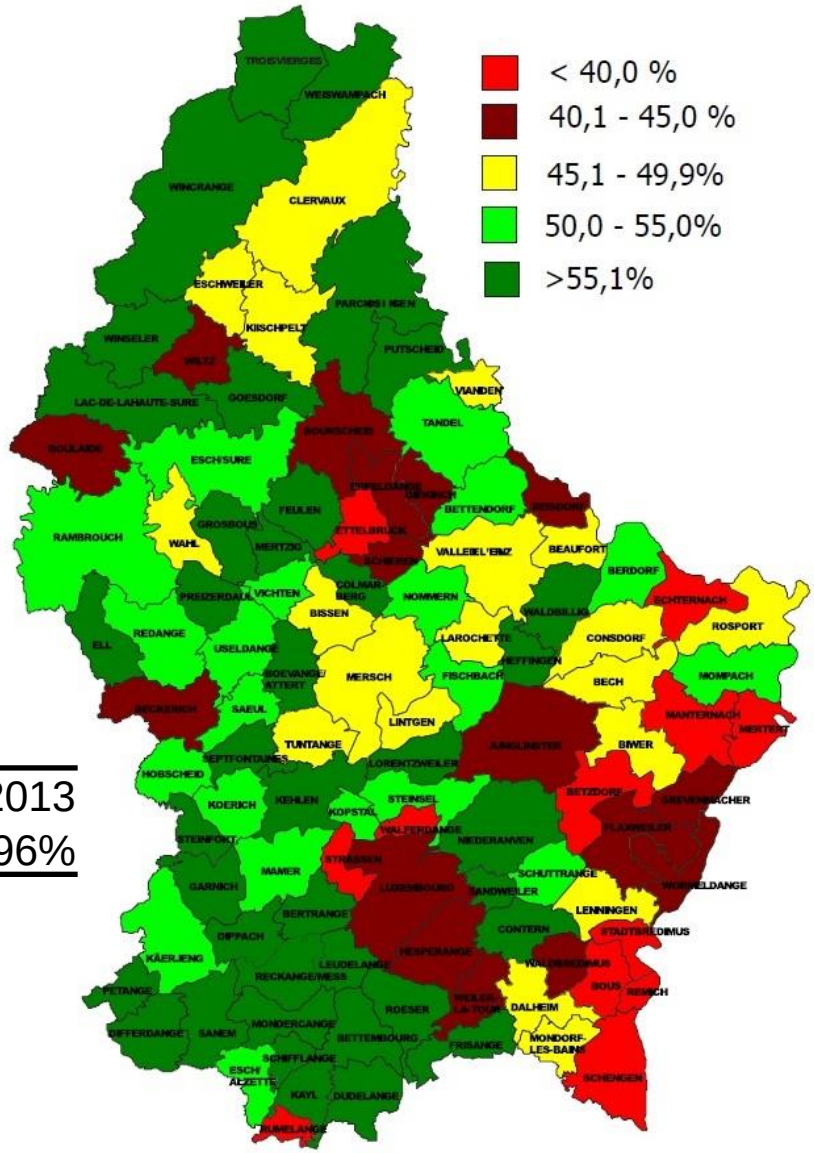

Pour un développement durable

Administration de l'environnement

Déchets ménagers et Déchets assimilés

- Analyse de la composition des déchets ménagers 2013/2014

Composites 6%

Verre 3%

Matières plastiques 18%

Métaux 2%

Papier/Carton 19%

Déchets organiques 30%

Articles d'hygiène 8%

Vêtements/Textiles 3%

Matières problématiques 1%

Matières inertes 1%

Fraction criblée 7%

Reste 2%

(Chiffres donnés par rapport au poids)

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

Déchets ménagers et Déchets assimilés

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Renforcement de la collecte séparée
  - Nouveaux centres de recyclage
  - Accord de coopération des syndicats (SIDEC, SIDOR, SIGRE)
  - Application du principe du pollueur-payeur
  - Projets et autres structures

Keng Reklammen! w.e.g.

mouvement écologique

Clever akafen
Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht

DING DONG

Pour un développement durable

oekotopten

EcoCleaner

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration de l'environnement

Déchets encombrants

- Evolution des quantités de déchets encombrants (2009-2013)

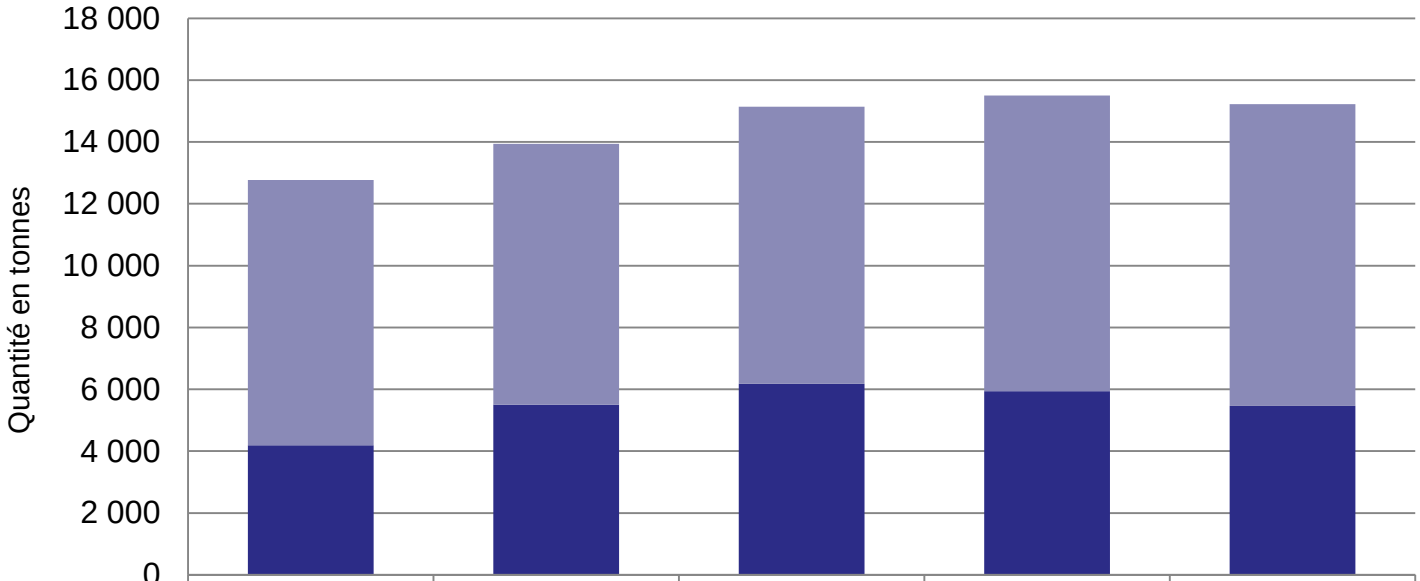

	2009	2010	2011	2012	2013
Parcs à conteneurs	8 586,70	8 438,90	8 965,20	9 563,20	9 752,10
Porte-à-porte	4 186	5 502	6 179	5 936,80	5 465,90

Déchets encombrants

- Evaluation des mesures proposées en 2010

	2009	2010	2011	2012	2013
kg/hab.*an	25,9	27,8	29,6	29,5	28,3

- Collecte (2013)

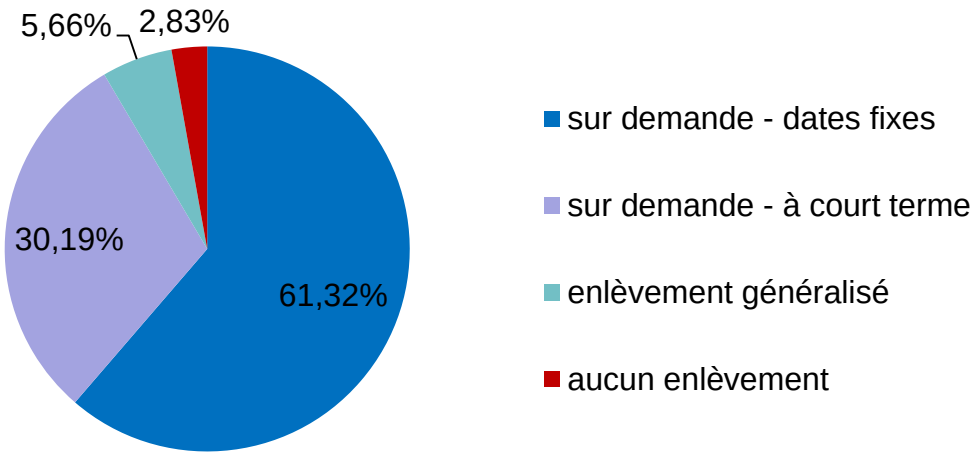

- Promotion du marché des occasions

Déchets encombrants

- Application du principe du pollueur-payeur

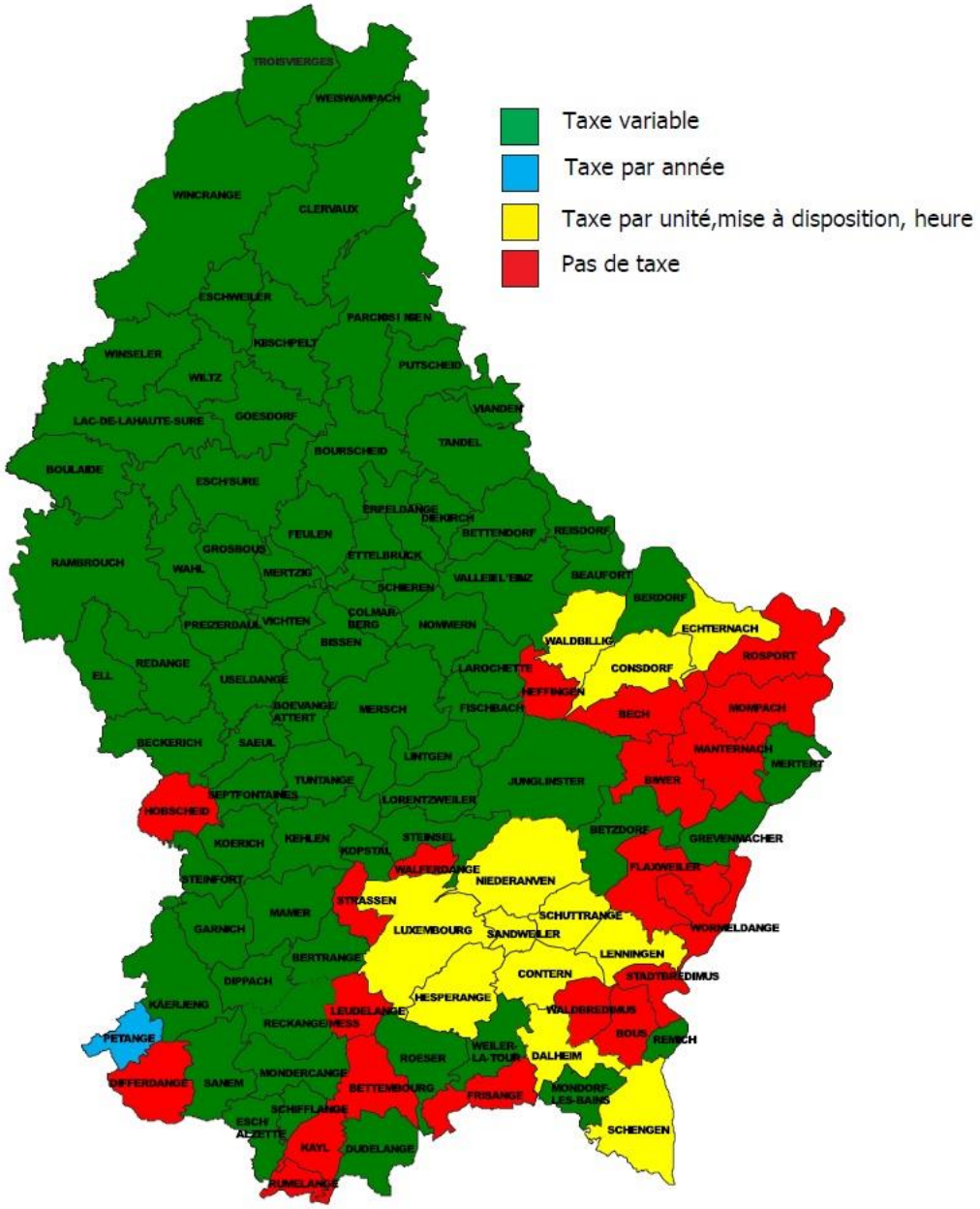

Administration de l'environnement

Pour
un développement
durable

Déchets encombrants

- Analyse de la composition des déchets encombrants

Biodéchets

- Evolution des quantités de biodéchets générés (2009-2013)

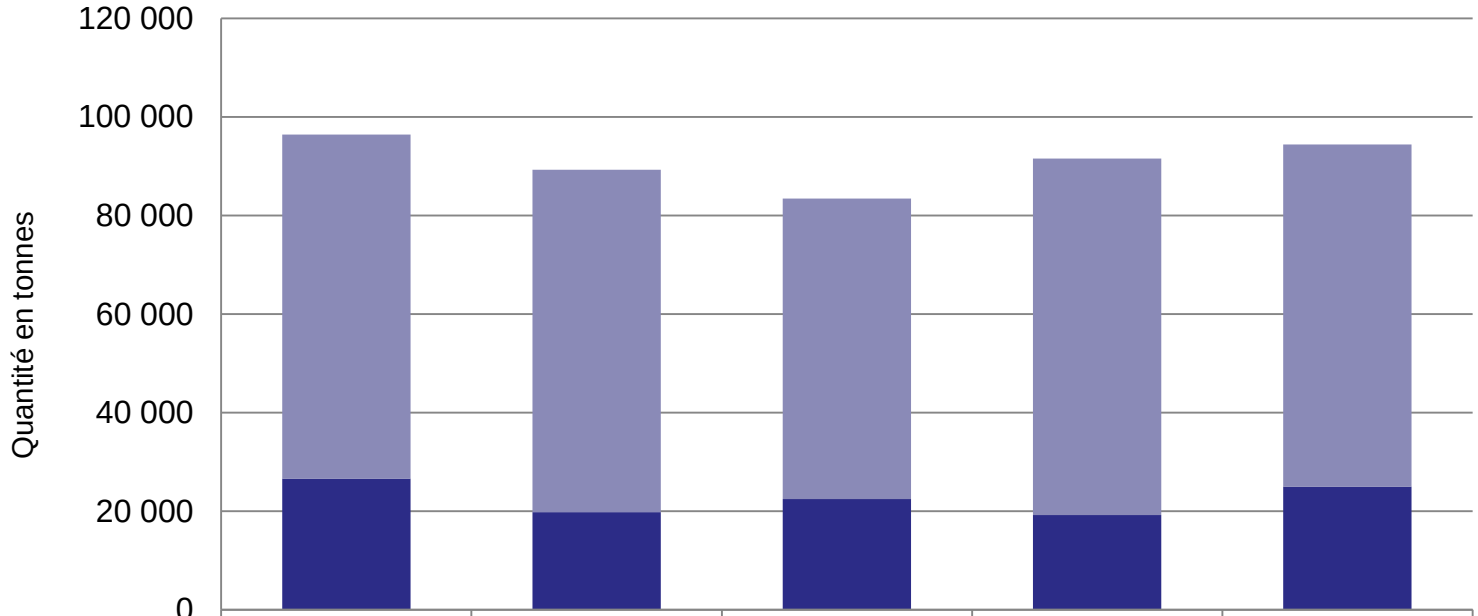

	2009	2010	2011	2012	2013
Ménages	69 762	69 493	60 952	72 311	69 415
Commerce, Industrie	26 636	19 796	22 506	19 227	24 982

Biodéchets

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Collecte séparée obligatoire depuis le 1er avril 2014 afin de les soumettre à un compostage ou à une biométhanisation
    - Taux de raccordement
      - Collecte porte-à-porte bio-poubelle: 65,4%
      - Collecte porte-à-porte verdure: 72,2%
  - Réseau
    - 5 installations de compostage
    - 21 installations de cofermentation

Biodéchets

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - En 2013, environ 38.000 tonnes de biodéchets ont été éliminés avec les déchets ménagers résiduels dont
    - 10% dans leur emballage d'origine et leur date limite d'utilisation optimale (DLUO) n'a pas encore expiré
    - 25% étaient dans leur emballage d'origine tandis que leur DLUO a expiré
  - Etude sur le gaspillage alimentaire

Déchets inertes, de construction et de démolition

- Objectif 2020:

	2010	2011	2012	2013
Taux de recyclage des déchets non contaminés de construction et de démolition	90,8%	87,3%	92,7%	92,6%

- Quantités en 2013

Déchets de construction et de démolition
521.866 tonnes

Terres d'excavation
7.126.029 tonnes

Déchets inertes, de construction et de démolition

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - 11 décharges pour déchets inertes
  - 5 nouveaux projets

Décharges pour déchets inertes
Situation Juillet 2015

Pour
un développement
durable

Déchets inertes, de construction et de démolition

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Prévention des déchets lors de la planification d'une construction
  - Brochure « Besser planen, weniger baggern »
  - Utilisation de matériaux recyclés
  - En 2014, 28 chantiers et 18 bureaux d'études, d'architectes et d'ingénieurs certifiés

Déchets problématiques

- Evolution des quantités de déchets problématiques collectés (2009-2013) - Aktioun Superdreckskëscht fir Biirger

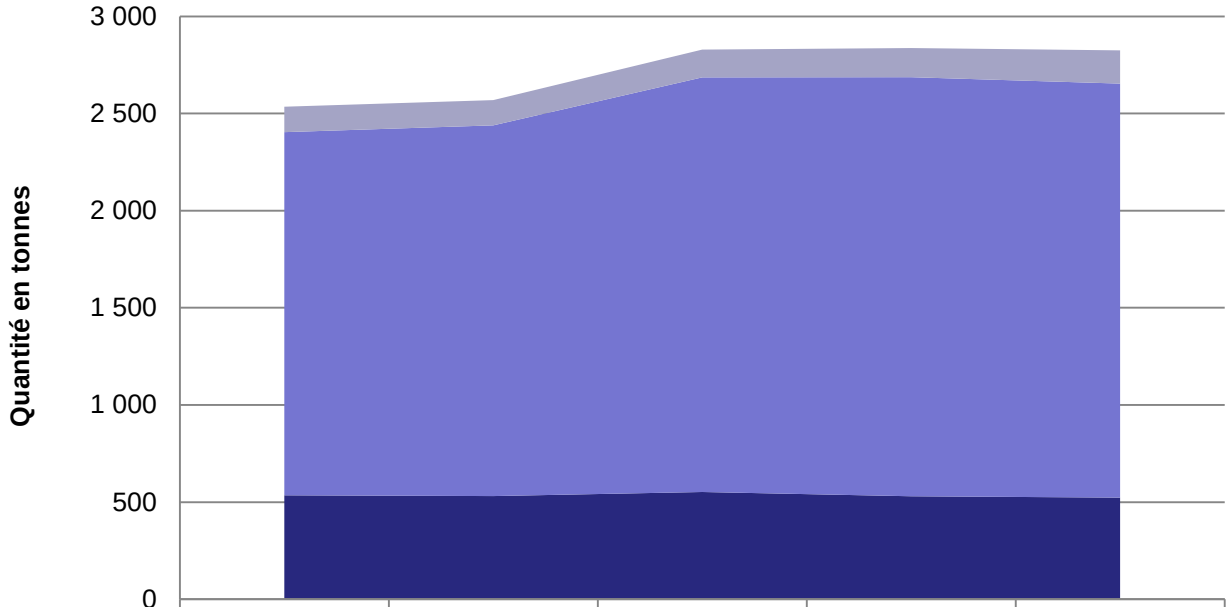

	2009	2010	2011	2012	2013
Service à domicile	131	130	143	150	171
Centres de recyclage	1 869	1 908	2 134	2 157	2 131
Collectes mobiles	535	531	552	530	523

Déchets problématiques

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Développement de l'action « clever akafen » (produits Rinse-off)
  - « Potentialités des produits »
  - Campagnes d'information et de sensibilisation
  - Présence internationale de la SuperDrecksKëscht

Déchets d'emballages

- Evolution des taux de recyclage et de valorisation (2009-2013)

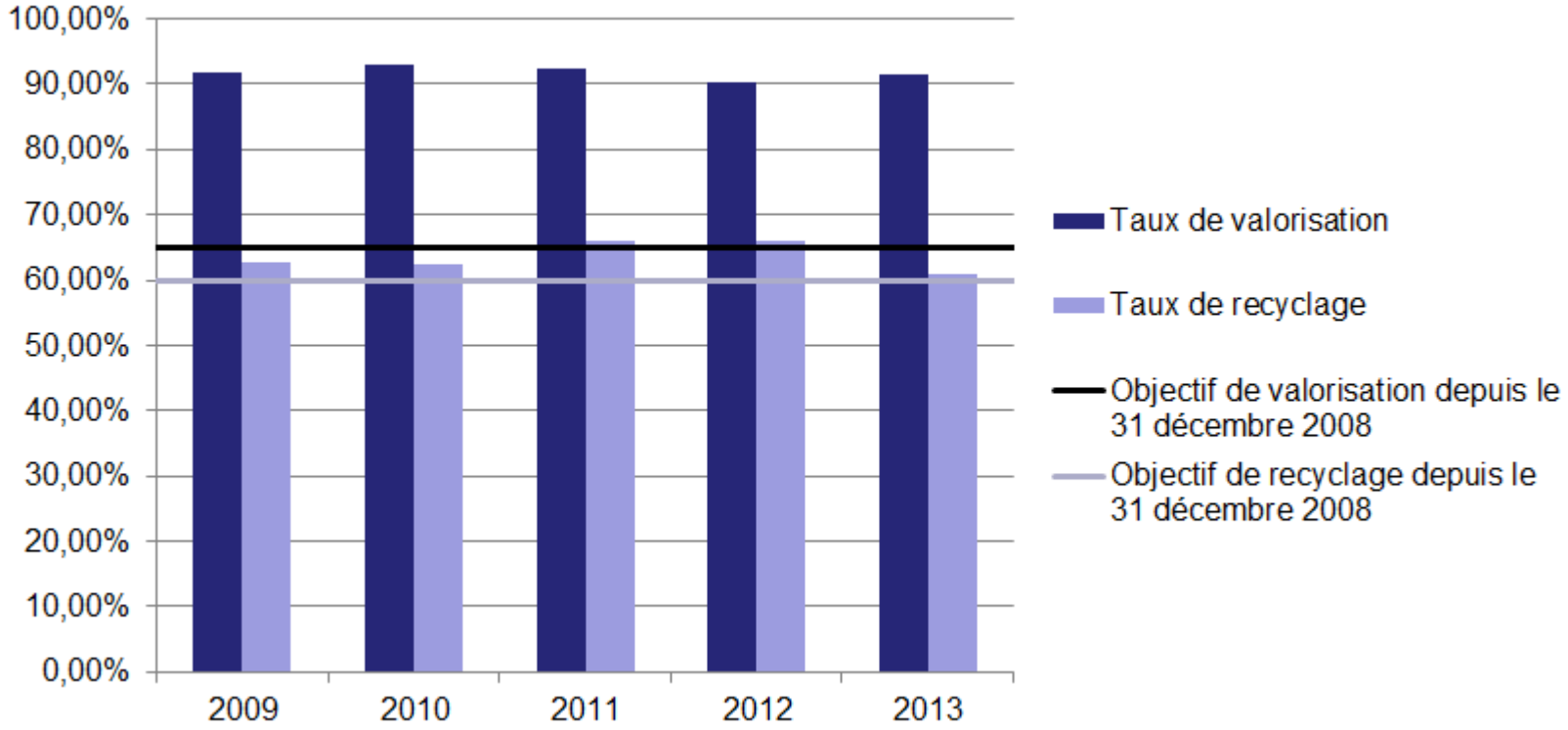

Déchets d'emballages

- Directive 2015/720 concernant la réduction de la consommation de sacs en plastique légers
- Projet « Eco-sac »

Évolution de la part des sacs de caisse à usage unique par rapport à celle des éco-sacs dans les supermarchés sélectionnés de 2003 à 2013

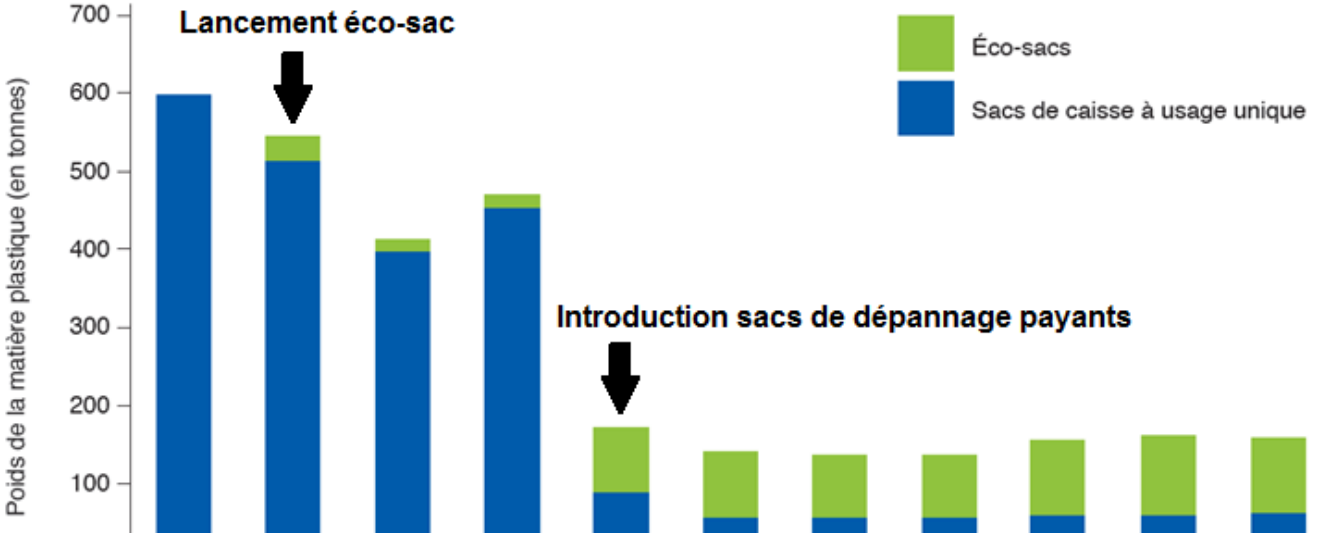

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Éco-sacs	0.0	31.8	17.0	15.7	85.3	81.8	80.2	82.7	95.3	102.8	95.2
Sacs de caisse à usage unique	599.0	513.2	397.1	454.4	87.4	57.3	53.4	53.6	59.0	57.9	61.3

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

Déchets d'emballages

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Gestion centralisée
    - PMC+
    - Verre
  - Collecte PMC dans toutes les communes

Déchets d'équipements électriques et électroniques

- Taux de collecte en 2013: 43,9% (min. 45 % en 2016)
- Evaluation des taux de recyclage et de valorisation (2009-2013)

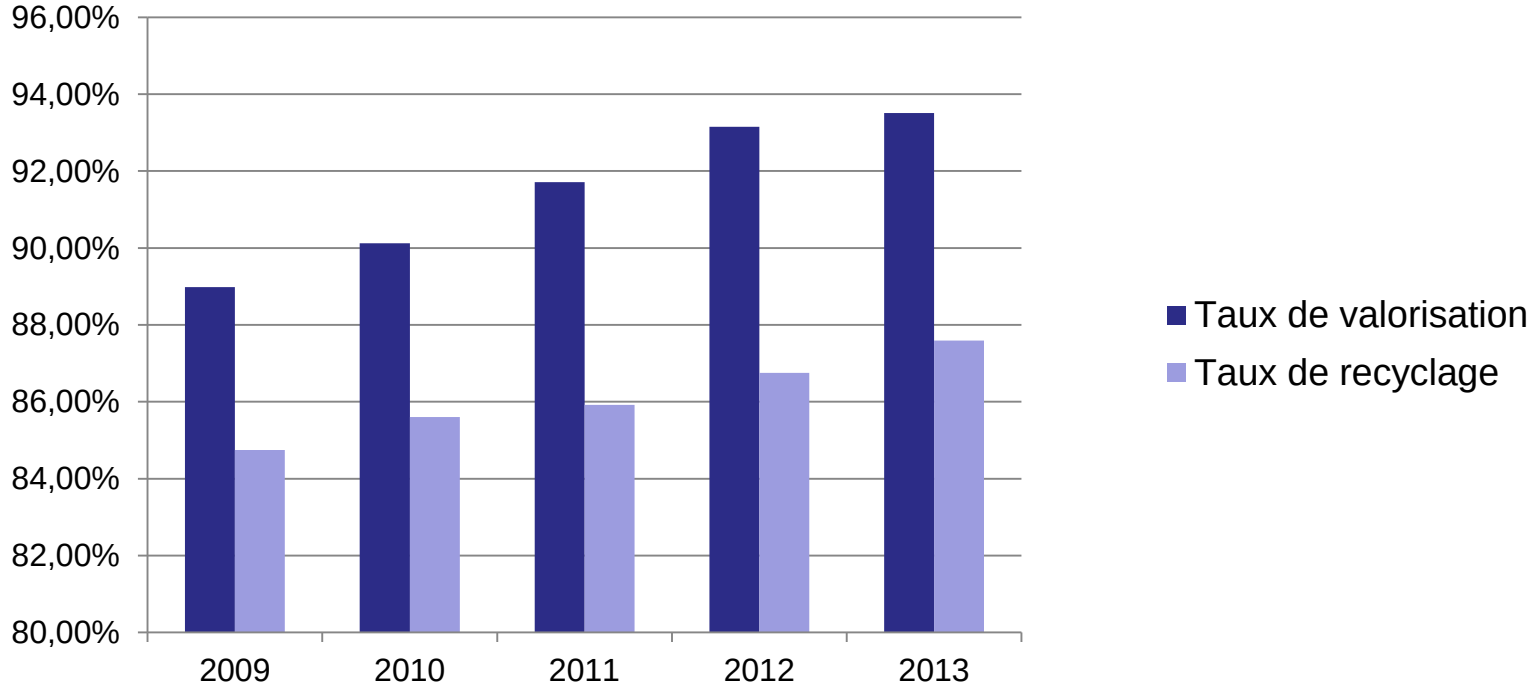

Déchets d'équipements électriques et électroniques

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Collecte séparée des DEEE
  - Obligations à charge des distributeurs
    - reprise gratuite des DEEE lors de l'achat de nouveaux EEE (1 pour 1)
    - reprise gratuite des DEEE si la surface de vente dédiée aux EEE est supérieure à 400 m² (0 pour 1)
  - Services de réparation
  - Contrôle au préalable des destinations par Ecotrel et dans le cadre des notifications par l'AEV

Piles et accumulateurs

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Collecte séparée
  - Taux de collecte en 2013: 60,88% (min. 45 % en 2016)

  - Taux de recyclage en 2013

Taux de recyclage	2013	Rendement minimal recyclage (loi du 19 décembre 2008)
Piles et accumulateurs plomb-acide	73,8%	65%
Piles et accumulateurs nickel-cadmium	78,4%	75%
Autres piles et accumulateurs	56,61%	50%

  - Au total, 124 tonnes de piles et accumulateurs portables sont récupérés chaque année

Pour un développement durable

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration de l'environnement

Boues d’épuration

- Alignement avec le PNGD 2010
  - Règlement grand-ducal du 23 décembre 2014 relatif aux boues d’épuration
    - Réduction à long terme de la valorisation en agriculture
    - Définition de zones d’interdiction supplémentaires pour la valorisation agricole
    - Diminution des valeurs limites de concentration en métaux lourds
    - Elargissement des paramètres analytiques sur certains polluants organiques (HAP, PCB, PCDD/PCDF)

Boues d'épuration

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Installation de séchage par énergie solaire des boues d'épuration
  - Parts relatives des boues d'épuration destinées à l'élimination ou la valorisation (2009-2013)

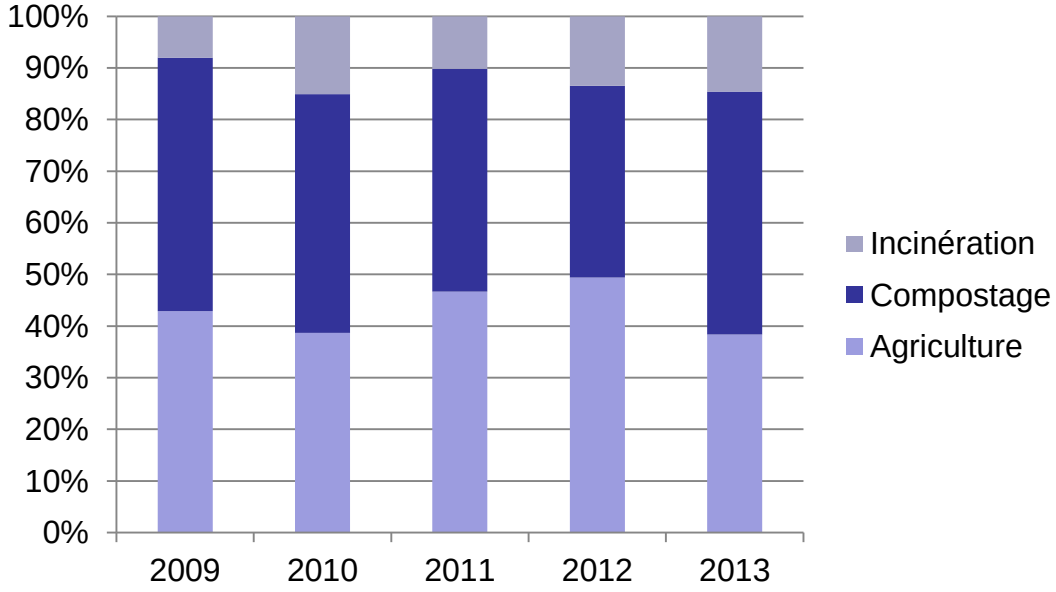

Autres flux de déchets

- Evaluation des mesures proposées en 2010
  - Déchets de bois
    - Prévention
    - Revalorisation énergétique au Luxembourg
  - Déchets du secteur de la santé
  - Huiles usagées
    - Collecte séparée
    - Priorité confirmée à la régénération

okkasiouns buttik.lu

Autres flux de déchets

- Evaluation des mesures proposées en 2010

  - Véhicules hors d'usage
    - Taux de valorisation: 95% en 2013 (min. 95% en 2015)
    - Taux de recyclage: 84% en 2013 (min. 85% en 2015)

  - Déchets d'entretien des routes
    - Étude sur le littering
    - Campagnes anti-littering

  - Pneus usagés
    - Revalorisation thermique

En route vers la révision

- Politiques de prévention et de gestion des déchets - **Quelles orientations pour l'avenir?**

- Signifie
  - Combler les failles par rapport au plan de 2010
  - Adapter le plan aux évolutions futures des flux de déchets
  - Faire face aux défis nationaux et européens
  - Intégrer les principes de l'économie circulaire

Planification prévisionnelle

- Aboutir à un plan révisé fin 2016
  - Décembre à janvier 2015-2016
    - Ateliers thématiques
  - Mi-2016
    - Première version du plan révisé
  - 2ème semestre 2016
    - Phase de consultation publique
  - Fin 2016
    - Plan définitif

The Evolution of the waste bin

Merci pour votre attention